

Lettre aux Adhérents

P.06 > ACTUALITÉ EAU

**SOBRIÉTÉ EAU : QUEL RÔLE DES COLLECTIVITÉS
ET À QUELLE ÉCHELLE ?**

DÉCHETS



• **page 14**
Le service public de gestion des déchets face aux enjeux de la transition énergétique et climatique

ÉNERGIE

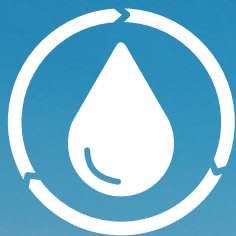


• **page 24**
Planification locale de l'énergie : penser l'avenir des réseaux

INSTITUTIONNEL



• **page 32**
Transition écologique et énergétique : faire plus avec moins !



SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

SOBRIÉTÉ EAU : QUEL RÔLE DES COLLECTIVITÉS ET À QUELLE ÉCHELLE ?

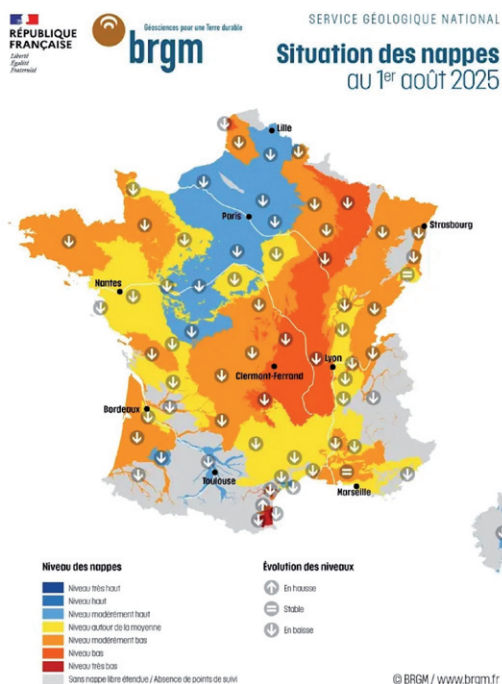
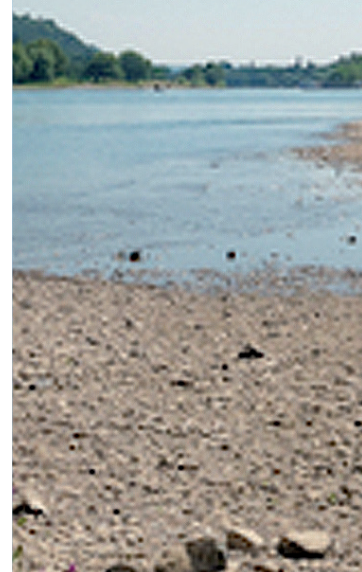
En août 2025, 93 départements ont été classés en arrêté sécheresse, dont les 2/3 en « crise » (46 départements) ou en « alerte renforcée » (18). Cette situation n'est pas sans rappeler la sécheresse de 2022, comme l'a souligné le dernier Comité d'Anticipation et de Suivi Hydrologique, tenu en août 2025, auquel AMORCE participe.

Sur les territoires, pour les nappes souterraines, la situation est plutôt contrastée, mais les tendances à trois mois sont partout à la baisse, principalement influencée par la dynamique des prélèvements. Cette sécheresse qui se rapproche en intensité de celle de 2022 nous invite à nous questionner sur la façon dont ces événements de plus en plus fréquents peuvent être pris en compte dans nos stratégies nationales et locales de gestion des usages de l'eau. **C'est l'objet du troisième volet de l'étude menée par France Stratégie, qui croise une demande future théorique avec la ressource en eau potentiellement disponible à l'horizon 2050, basée sur l'étude Explore 2.** L'objectif est de mettre en avant les principaux conflits d'usage à venir, qu'ils soient anthropiques ou écologiques en fonction de différents scénarios de politique publique et de leurs impacts.

France Stratégie projette des conflits généralisés sur l'eau d'ici 2050

Pour se faire, l'étude de France Stratégie fait référence à trois scénarios prospectifs contrastés qui ont été choisis avec l'aide du Comité National de l'Eau, au sein duquel AMORCE siège depuis 2022 :

- un scénario « tendanciel » qui prolonge les tendances passées ;
- un scénario « politiques publiques » avec effectivité des politiques publiques, qui intègre les annonces ministérielles récentes (Stratégie Nationale Bas Carbone par exemple), qu'elles concernent directement ou indirectement le secteur de l'eau ;
- un scénario « de rupture » caractérisé par une réduction des prélèvements en eau pour tous les usages qui s'inspire du scénario « sobriété » de l'étude prospective de l'ADEME.



L'étude se base sur une projection climatique considérant une augmentation de la température moyenne globale de 5° C en 2100 par rapport à la période 1976-2005, puis compare deux années simulées pour 2050 (basées sur les simulations de l'étude Explore2) : une année marquée par un printemps-été sec, et une année marquée par un printemps-été humide.

Les résultats sont plutôt pessimistes mais peuvent être atténués :

- **la plupart des écosystèmes seront en stress hydrique chronique d'ici à 2050**, quel que soit le scénario choisi, dû au dérèglement climatique et à l'intensification des activités anthropiques : les sécheresses s'étendraient dorénavant du début de l'été à la fin de l'automne, pouvant durer jusqu'au mois de novembre dans certaines régions de la France ;



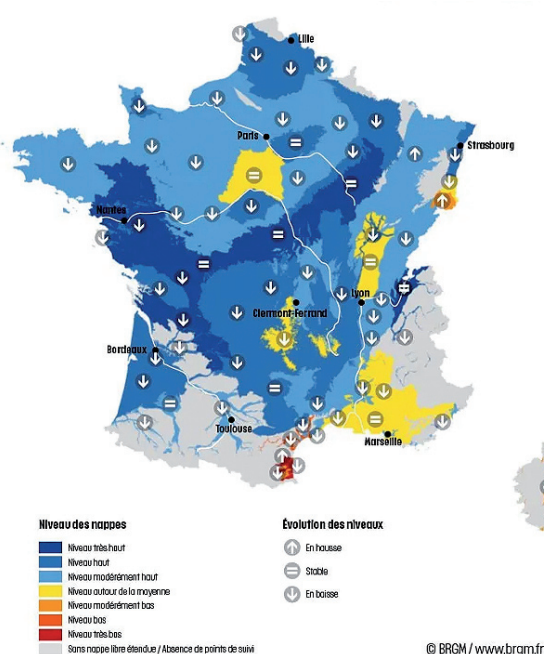
- la majorité des bassins versants (83 %) seront en tension sur les prélèvements en eau pour le scénario tendanciel, alors que pour le scénario de rupture, seulement 29 bassins versants (60%) sont concernés, ces pressions seront ressenties autant en été qu'en hiver ;
- la majorité des bassins versants (70 %) seront en tension sur les consommations d'eau au moins un mois dans l'année pour le scénario tendanciel, tandis que pour le scénario de rupture, seulement 50 % des bassins versants sont concernés : cette pression hydrique sera principalement marquée en été, notamment à cause de l'intensification de l'irrigation agricole.

L'étude démontrent bien l'impact des stratégies déployées sur les tensions futures sur la ressource en eau. Concernant les tensions sur les prélèvements en eau, dans le scénario tendanciel qui poursuit la tendance actuelle, la situation s'aggrave dans 80% des bassins versants, tandis que pour le scénario politiques publiques, basé sur l'effectivité des objectifs nationaux sur le climat et l'industrie verte, ce chiffre descend à 73 %, et tombe finalement à 53 % pour le scénario de rupture, inspiré du scénario « sobriété » de l'étude de l'ADEME. En effet, le scénario de rupture permet une amélioration de la situation sur les prélèvements en eau sur plus de 25 % du territoire hexagonal.

Comme la trajectoire du scénario de rupture en témoigne, l'enjeu est donc de changer nos usages vers plus de sobriété pour protéger les écosystèmes et les activités anthropiques. Il nous invite à agir dès maintenant pour s'adapter au risque de plus en plus fréquent. Mais en tant que collectivités, quelle stratégie mettre en place ? ou rassembler ses efforts pour baisser durablement les consommations d'eau dans un contexte financier déjà fragile ? Et comment mobiliser tous les usagers vers la sobriété ?

“ Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective (ADEME, 2021) ”

Il existe plusieurs définitions de la sobriété mais, dans son travail mené avec l'ADEME, AMORCE s'aligne avec cette définition : « Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective. »



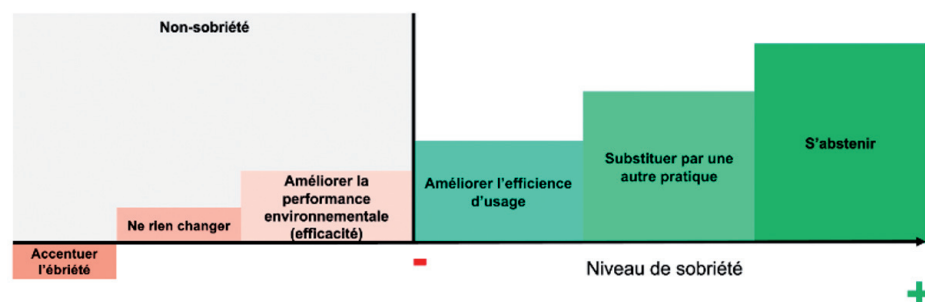
Carte de situation des nappes souterraines au 1^{er} août 2025 (source : BRGM)

Les détails de l'étude France Stratégie sont disponibles dans notre article d'actualité dédié du 9 juillet 2025, ou dans le rapport de France Stratégie disponible en ligne.

Les enjeux de la sobriété hydrique



Sobriété hydrique



Echelle de la sobriété (source : ADEME)

Ainsi, la sobriété s'applique à tous les types de consommations, qu'elles soient hydriques, énergétiques ou autres. Il s'agit toujours d'aborder la sobriété sous l'angle du changement de pratique, en se posant les bonnes questions : quel usage de l'eau n'est aujourd'hui pas nécessaire ? Que puis-je changer dans ma pratique sans altérer mon confort ?

Il s'agit aussi de distinguer la sobriété de la notion d'efficacité, qui vise à améliorer la performance de l'usage sans nécessairement interroger le besoin. Cela dit, la recherche d'efficacité reste complémentaire de la sobriété, notamment lorsqu'il s'agit de la détection des fuites.

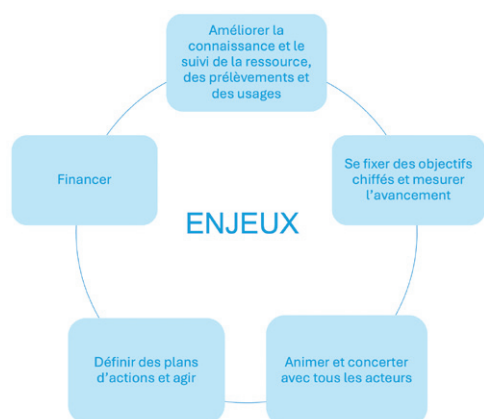
Sobriété en eau, quelle stratégie pour les collectivités ?

Les enjeux de sobriété hydrique concernent toutes les échelles de collectivités territoriales (usager, service d'eau, bassin versant), que ce soit en tant qu'usager, en tant qu'autorité compétente en matière d'eau ou sur les autres compétences en intégrant la sobriété dans les autres stratégies de politiques publiques (énergie climat, agriculture, développement économique, aménagement urbanisme...).

Mieux cibler les plus gros consommateurs et potentiels d'économie d'eau

Quel que soit l'échelle d'intervention, toute stratégie de sobriété nécessite de bien connaître les usages, les pratiques et les besoins, pour agir là où cela est nécessaire. Si l'on ne peut pas agir partout, l'enjeu de la sobriété en eau est de toucher les plus gros consommateurs et d'identifier les actions possibles avec le plus fort potentiel d'économie.

La collecte des données peut faire intervenir plusieurs sources et demander un travail de consolidation ou d'estimations pour certains usages. Pour le service d'eau, par exemple, il doit définir la consommation et les prélèvements au niveau global,



Enjeux de la sobriété (source : AMORCE)

les classer par catégorie d'utilisateurs, et identifier les plus gros utilisateurs d'eau, à l'instar du travail réalisé par le SMGEau 35. Cet état des lieux permettra également de mesurer l'efficacité de l'action dans le temps.

Agir efficacement sur les consommations importantes du territoire

Si l'on a identifié, catégorisé, analysé les profils des usagers, il est possible de cibler les catégories les plus

significatives, notamment les plus gros consommateurs du territoire.

Pour autant, s'il est souhaitable d'organiser des campagnes de communication valorisant les écocitoyens ou l'utilisation de matériel hydro-économe, la solution reste souvent individuelle. Elle passe par la réalisation de diagnostics afin de comprendre les usages de l'eau, les pratiques réellement nécessaires à l'usager et l'état du matériel.

Pour les usagers domestiques, les ambassadeurs de l'eau peuvent faciliter l'installation de matériel hydro-économe là où ils sont nécessaires et de passer les messages de sensibilisation adaptés au foyer. Plusieurs collectivités se sont déjà organisées avec ce dispositif comme la Régie des Eaux de Bordeaux Métropole ou encore Eau du Bassin Rennais avec des résultats satisfaisants.

Pour les acteurs économiques, la question de la sobriété en eau peut parfois créer des crispations tant la consommation est au cœur de leur activité. Mais la **multiplication des épisodes de sécheresse conduisant à des restrictions d'usage pour les activités économiques qui en dépendent apporte souvent une justification économique suffisante pour enclencher l'action surtout si elle est accompagnée techniquement et financièrement**. C'est pourquoi il est aussi essentiel de s'entourer des acteurs clés du secteur (chambre d'agriculture, Chambre de commerce et de l'industrie, etc.) pour engager un dialogue constructif, trouver les solutions adaptées à chacun et éviter les maladaptations.

Quel que soit la catégorie de l'usager, le choix d'une tarification incitative peut apporter un signal prix vers la recherche de sobriété.

L'élaboration des tarifs de l'eau et de l'assainissement est un outil majeur pour affirmer un projet de territoire autour de différents objectifs : un enjeu économique pour assurer le fonctionnement des infrastructures, un enjeu social visant à garantir à l'ensemble des usagers un accès à une eau de qualité à un coût raisonnable.

Il n'existe pas de modèle universel de tarification incitative en eau à répliquer et chaque collectivité est la plus à même de déployer une tarification environnementale au service des économies d'eau. Qu'elle soit linéaire, progressive, saisonnière chaque tarification est à adapter aux réalités du territoire (part de logement secondaire, tourisme, activités économiques implantées). Par ailleurs, les économies d'eau engendrent de fait une perte de recette pour le service d'eau. C'est tout le modèle économique, dont le modèle tarifaire de la collectivité, qui doit être adapté pour y intégrer les impacts de la sobriété, comme abordé dans cette publication d'AMORCE.

AMORCE DÉCHETS | ENERGIE | EAU

SÉCHERESSE

QUELLES SOBRIÉTÉS DES USAGES DE L'EAU ? COMMENT PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

10 MESURES IMMÉDIATES ET ACTIONS MOYEN TERME APPLICABLES DANS NOS COLLECTIVITÉS

USAGES DOMESTIQUES 2  Immédiate : Distribution de kits d'économie d'eau accompagnée d'une sensibilisation Moyen terme : Suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents	BÂTIMENTS PUBLICS 3  Immédiate : Etablir un bilan des consommations des usages publics Moyen terme : Mise en œuvre d'une gestion optimisée des flux (fuites, équipements, ENC)	SUIVRE LES PRÉLÈVEMENTS 1  Immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements principaux du territoire Moyen terme : Modélisation de la ressource et détermination des volumes prélevables
ARROSAGE ESPACES VERTS 5  Immédiate : Mise en place de dispositifs optimisés (Goutte à goutte / programmation) Moyen terme : Faire évoluer vers des variétés moins consommatrices d'eau	REUSE EAUX NON CONVENTIONNELLES 6  Immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réutilisation ENC sur multi-usages Moyen terme : ENC pour arrosage, lavage, véhicules & voirie, hydroscurage	GESTION EAUX PLUVIALES 4  Immédiate : Distribution de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers Moyen terme : Actions groupées de déconnexion à la parcelle
USAGES INDUSTRIELS 8  Immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées Moyen terme : accompagner les acteurs dans réduction des consommations & le REUSE	USAGES AGRICOLES 9  Immédiate : Un bilan partagé de la sécheresse Moyen terme : Favoriser amendement des sols en matières organiques avec retour au sol des boues de STEU	TARIFICATION INCITATIVE 7  Immédiate : Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser Moyen terme : Délibérer une tarification sociale et environnementale de l'eau
DIVERSIFIER RESSOURCES 10  Immédiate : Communiquer sur le suivi des niveaux des ressources Moyen terme : Remobilisation de nouveaux plans d'eau et sécurisation des inter-connexions		

ACTIONS ISSUES DES 70 PROPOSITIONS DES 60 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

AMORCE CLUSTRE NORD-EST

La sobriété hydrique des collectivités en 10 mesures immédiates (source : AMORCE)

La sobriété dans les contrats de délégation de service public

L'introduction de clauses de performance dans les contrats de concession, qui reste aujourd'hui assez limitée constitue, une autre piste de réflexion possible. Il est en effet possible de définir contractuellement des indicateurs de performance liés à la protection de la ressource hydrique, qui seront contrôlés lors du contrôle annuel (article L. 2224-5 et D. 2224-1 du CGCT). Des pénalités peuvent être utilement prévues en cas de non-conformités de l'exploitation du service aux indicateurs et objectifs de performance définis contractuellement. Le délégataire peut par ailleurs être intéressé à l'atteinte des objectifs par un dispositif de bonus / malus. L'objectif est ainsi d'inciter financièrement l'opérateur à réaliser des économies d'eau.

L'objectif final de ces actions est d'inclure la sobriété hydrique dans une **perspective de long terme, notamment en l'intégrant dans la planification et l'aménagement du territoire en conservant une logique de transversalité de la sobriété.**

La réutilisation des eaux, un levier à mobiliser dans une stratégie de réduction des consommations d'eau

Pourquoi utiliser de l'eau potable pour alimenter les chasses d'eau ? Cette question, souvent posée, est tout à fait pertinente, mais sa mise en œuvre reste complexe pour les collectivités. Tout d'abord recours aux eaux non conventionnelles soulage les pressions sur la ressource en eau potable pour autant il n'est pas souhaitable, et possible partout. Il doit être justifié par une étude d'opportunité prenant en compte entre autres les impacts environnementaux.

Ensuite, les récentes évolutions réglementaires, offre un cadre plus clair pour ces usages mais les exigences de qualité et de surveillance pourraient s'avérer être un frein aux projets, notamment sur la justification de leur pertinence économique. La viabilité des projets d'ENC tient essentiellement à la multiplication des sources d'eaux, mais surtout aux multiusages sur un territoire en recherchant des complémentarités entre besoins importants en volumes mais saisonniers (ex : arrosage d'espaces verts et irrigation agricole) et besoins en eau plus modestes mais pérennes (ex : balayage de voirie).

En tout état de cause, le recours aux eaux non conventionnelles est une piste à privilégier sur les territoires pour réduire les tensions quantitatives mais n'a de sens que s'il est conduit dans une démarche globale de réduction des consommations d'eau.

Favoriser la récupération d'eau de pluie et la recharge de nappe grâce à la gestion intégrée des eaux pluviales

Le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie fait partie des solutions de la gestion intégrée des eaux pluviales. Elle permet de limiter le ruissellement de l'eau en la captant et stockant là où elle tombe. Cette eau stockée dans des cuves peut ensuite être utilisée pour différents usages (arrosage, toilettes, lavages des sols)

et limiter la pression sur la ressource en eau potable.

La distribution de cuves de récupération d'eau de pluie peut revêtir plusieurs formes : aides à l'installation pour les usagers qui pourront adapter la taille des cuves en fonction de l'exploitation et du besoin, ou encore de distribution de cuve d'un volume défini pour les usagers domestiques possédant un jardin.

La sobriété a tout intérêt à être engagée dans une démarche holistique en y intégrant la gestion des eaux pluviales à la source qui participe à la recharge de nappes.

Les premières étapes peuvent consister à définir des objectifs de désimperméabilisation et déconnexion au réseau d'assainissement et à utiliser différents outils pour les mettre en œuvre dont le zonage pluvial. La gestion à la parcelle, permet de gérer l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe, limitant le ruissellement et le transfert de polluants vers les milieux aquatiques.



Sobriété hydrique

Inclure la sobriété dans les autres politiques publiques du territoire

Plus largement, l'eau est au cœur de toutes les activités, humaines, sanitaires, économiques et d'aménagement. Elle ne peut rester une préoccupation du seul service d'eau, et doit inclure les autres services de la collectivité pour définir des priorités d'actions. En ce sens, les différents outils de planification peuvent faire une place aux actions d'économie d'eau : PCAET, Plan Alimentaire Territoriaux, Schéma de développement économique. Pour en savoir plus consultez la publication

À l'échelle des bassins versants, les objectifs de réduction des prélèvements doivent être intégrés dans les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et déclinés en plan d'actions comme les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces outils peuvent cibler, dans leurs objectifs, des mesures et actions des usagers de l'eau, les réductions de prélèvements attendues et les moyens pour y arriver. Ils peuvent être appuyés par les études volumes prélevables et HMUC pour définir des trajectoires au plus près de la ressource disponible aujourd'hui et dans le futur.

Mais la collectivité ne saurait engager ces démarches sans s'interroger et agir sur ses propres usages de ses services publics notamment sur les réseaux d'eau. AMORCE propose une méthode dans le cadre du défi sobriété -10 % d'eau des collectivités. Lancé en 2023, ce défi vise à encourager les collectivités à réduire leurs consommations d'eau en 2 ans à l'horizon 2025. Il est animé par AMORCE en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique. Au total, plus de 80 collectivités se sont engagées. A mi-parcours, une majorité ont réalisé un état des lieux de leur consommation et mis en place une stratégie adaptée à leur territoire. Dès la première année, en agissant sur les fuites du patrimoine, 20 % d'entre elles ont déjà atteint -10 % de consommations d'eau.

AMORCE a publié une dizaine de fiches d'actions disponible sur son site internet pour aider les autres collectivités à s'engager dans des démarches similaires.

Sobriété, comment évaluer ?

Quel que soit l'échelle, l'évaluation de l'efficacité de la stratégie n'est pas simple. Il ne s'agit pas seulement de comparer les prélèvements et les consommations d'eau entre deux années car de nombreux facteurs les influence, (augmentation de l'activité de production industrielle, changement des usages, climat, présence d'arrêtés sécheresse, changement dans la répartition des foyers...). Les usagers industriels par exemple, peuvent avoir mis en place des mesures d'économies d'eau performantes mais augmenté leurs activités entre temps. L'usage de l'eau sera plus performant mais plus important en volume. Les questions des données de référence, de l'échelle de mesure et de la prise en compte du contexte en constante évolution sont ainsi au cœur du sujet ce qui souligne l'importance d'un diagnostic précis du territoire, des usages et de ses mutations pour tirer les conclusions sur l'efficacité de la stratégie.

Financement des actions de sobriété

La sobriété peut être coûteuse mais plusieurs leviers de financement existent. Les agences de l'eau l'ont pleinement intégrée dans leur 12ème programme d'intervention. Plusieurs axes sont mis en avant, notamment concernant la réparation des fuites et l'entretien des réseaux, ainsi que le recours aux eaux non conventionnelles (ENC).

Autre ressource, la **Banque des Territoires** s'engage également dans l'accompagnement financier des collectivités mettant en place des projets vertueux autour de la préservation et de la gestion de l'eau. Les programmes de financement concernent aussi bien le petit que le grand cycle de l'eau : services d'eau potable et d'assainissement, captages, gestion des eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), etc.

Les **certificats d'économie d'énergie** (CEE), via la fiche BAT, peuvent être mobilisés pour l'installation de matériel hydro-économe dans les bâtiments publics et tertiaires.

Les mesures nationales nécessaires pour la sobriété en eau

Au-delà des seules actions menées par les collectivités, la sobriété doit prendre pleinement place dans les décisions politiques nationales pour appuyer les territoires dans leur objectif de réduction des prélèvements de 10 % fixé par le plan Eau. C'est vers la recherche de cohérence entre le national et le local et de moyens suffisant pour mettre en œuvre ses stratégies qu'AMORCE défend une stratégie nationale en trois axes :

- **Renforcer la planification locale de l'eau au service de la réduction des prélèvements et du partage de la ressource**

Généraliser les outils de planification de type SAGE (et de leurs Commissions locales de l'eau (CLE)) et les études prospectives HMUC pour favoriser le partage de la ressource en eau sur tous les bassins versants, en incluant des objectifs de réduction de prélèvements et de protection de la ressource en eau.

Le conditionnement de tout projet de création d'un ouvrage de rétention d'eau à une concertation territoriale préalable, portant sur la répartition de la ressource entre tous les usagers. Cette démarche devra inclure un plan de réduction progressive de la dépendance à la rétention, inscrit dans une trajectoire de long terme en accompagnant le changement de pratiques agricoles.

- **Améliorer le suivi et la transparence des prélèvements sur chaque bassin pour faciliter le pilotage et la gestion de crise**

L'ensemble des captages déclarés ou autorisés, aujourd'hui soumis à un relevé mensuel, doivent être équipés de dispositifs

de comptage avec télérelève et transmission quotidienne des données. Environ 70 000 prélèvements sont concernés en France. Leur suivi précis est indispensable à une gestion efficace et équitable de la ressource.

Les autorisations de prélèvement doivent être délivrées pour une durée cohérente avec l'état des ressources dans chaque territoire et alignées avec les objectifs de réduction des prélèvements fixés au niveau national et par bassin.

Le renforcement des procédures de déclaration et de contrôle des forages domestiques, qui peuvent représenter jusqu'à 5 % de la ressource destinée à des usages domestiques. Les sanctions en cas de forage non déclaré doivent être renforcées.

- **Encourager la sobriété pour tous les acteurs et faire respecter les règles pour réduire les consommations d'eau dans la durée**

Fixer des objectifs de réduction moyen de -10 % de prélèvements d'ici 2030 en précisant la déclinaison territoriale. Les plus grands préleveurs du territoire, à commencer par les prélèvements soumis à autorisation, sont tenus de mettre en œuvre des plans de sobriété obligatoires à cet horizon.

Fixer des objectifs de réutilisation des eaux usées traitées pour toutes les STEU littorales où la politique de sans regret peut être appliquée.

Un renforcement des contrôles et des sanctions applicables en cas d'infraction pour garantir l'effectivité des règles en cas de crise : non-respect des restrictions en période de sécheresse, dépassement des autorisations de prélèvement, absence de déclaration des forages domestiques.

RESSOURCES EN LIGNE

Pour en savoir plus, rendez-vous sur amorce.asso.fr ou cliquez sur les ressources en ligne ci-dessous !

EAP04 - Enjeux de déploiement transversal de la sobriété au sein des services publics (**AMORCE, 29 février 2024**)

EAJ14 - Faire face aux épisodes de sécheresse : mesures d'urgence momentanées et outils juridiques d'anticipation (**AMORCE, 2 avril 2025**)

EAJ13 - Retranscription dans les SAGE et SCoT des objectifs de réduction des prélèvements et de préservation de la ressource (**AMORCE, 28 mars 2025**)

EALAA82 - Anticiper l'évolution des ressources en eau face au dérèglement climatique (**AMORCE, 24 octobre 2024**)

Webinaire - Défi « Sobriété -10 % d'eau des collectivités » : animation du collectif et partage de retours d'expérience (**AMORCE, 18 septembre 2025**)





Sobriété hydrique

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Réguler pour préserver l'eau potable : la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibérus innove avec les régulateurs connectés

Le département des Pyrénées orientales est particulièrement touché par les sécheresses consécutives. La Régie des Eaux de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibérus (CCACVI) mène une politique active de préservation de l'eau potable. Parmi les initiatives récentes, une expérimentation prometteuse : l'installation de régulateurs de pression connectés sur le réseau d'eau potable.

Adapter la pression aux besoins réels

Le principe est simple : réduire la pression du réseau lorsque la consommation est faible, notamment la nuit. Installés en amont des réseaux communaux ou de secteur, les régulateurs connectés agissent comme des réducteurs classiques, mais sont équipés d'un moteur connecté permettant un réglage plus précis et par plage horaire.

L'objectif est multiple :

- A court terme, réduire les micro-fuites ;
- Sur le long terme, économiser l'eau ;
- En général, diminuer le stress sur le réseau.

En effet, au-delà des économies d'eau, la régulation permet de réduire les casses, de prolonger la durée de vie des canalisations et d'améliorer le rendement global du réseau.

Sur certaines communes, les régulateurs installés sur des réseaux en refoulement jouent un rôle protecteur supplémentaire : ils absorbent les coups de bélier au démarrage des pompes, limitant l'usure prématurée. Dans certains villages déjà équipés de réducteurs classiques, l'ajout du moteur intelligent a permis d'affiner la surveillance et de cibler la baisse nocturne de pression.

Le système reste malgré tout réactif et s'adapte en cas de sollicitation soudaine. Lors d'un incendie par exemple, la pression est relevée instantanément pour garantir la disponibilité de l'eau.

Surveiller, réparer, économiser

Chaque régulateur est couplé à un compteur, permettant un suivi en temps réel des débits. La moindre variation inhabituelle devient ainsi un indicateur précieux pour détecter rapidement une fuite et cibler les interventions. La collectivité mobilise trois agents au quotidien pour cette mission. Dans cette optique, la CCACVI renouvelle 1 % de ses infrastructures annuellement, taux supérieur à la moyenne nationale.

En 2022, la commune d'Elne a été choisie comme site pilote. Son réseau gravitaire, simple et concentré, affichait des fuites importantes (jusqu'à 40 m³/h en été).

Deux ans plus tard, la régulation de pression a permis de réduire ces pertes de plus de 10 %.

L'expérimentation a aussi révélé des besoins d'ajustement. Certains habitants travaillant de nuit ont signalé une pression insuffisante pour leurs usages domestiques. Des capteurs installés chez eux ont confirmé le problème et permis d'ajuster les réglages horaires.

Vers une gestion plus intelligente de l'eau

En parallèle, la CCACVI déploie la télérelève des compteurs d'abonnés. Croisées avec les données des régulateurs, ces informations permettront de distinguer précisément les consommations réelles des fuites sur le réseau, et d'intervenir de manière plus ciblée. Les premiers résultats étant très encourageants, la collectivité envisage d'élargir le dispositif à d'autres secteurs. Une preuve concrète que l'innovation technologique, appliquée avec pragmatisme, peut devenir une alliée précieuse dans la bataille pour l'eau potable.

CONTACT : MARION GALAUP, DIRECTRICE DE LA RÉGIE DES EAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES-CÔTE VERMEILLE-ILLIBÉRUS

EN CHIFFRES

93 : c'est le nombre de départements déclarés en arrêté sécheresse en août 2025 (source : BRGM).

-10 % : c'est l'objectif fixé par le plan Eau du gouvernement concernant la réduction des prélèvements d'eau au niveau national.

170 : c'est le nombre d'années nécessaires pour renouveler entièrement les réseaux d'eau potable en France si l'on conserve le taux de renouvellement actuel (0,58% en 2024 selon SISPEA) (source : CIEau).

1 milliard : c'est le nombre de mètres cubes d'eau potable perdus chaque année à cause de fuites dans les réseaux de distribution (source : CIEau)



la question adhérent

Recruter des ambassadeurs de l'eau pour quel objectif et quel profil ?

La distribution de matériel hydro-économe est un levier pour réduire la consommation d'eau des ménages. Seulement elle pose quelques questions sur l'installation effective du matériel ou sur le remplacement d'un matériel qui peut être déjà performant par un autre.

La présence d'ambassadeurs de l'eau pour appuyer des campagnes de sensibilisation et de distribution de matériel hydro-économe offre une solution pour éviter ces écueils et dialoguer en direct avec les usagers de l'eau.

Les déclinaisons et l'organisation autour des ambassadeurs peuvent être nombreuses et adaptées aux objectifs de la collectivité. Ils peuvent par exemple davantage cibler les touristes pendant la saison de l'été, les plus gros consommateurs ou en difficulté économique qui bénéficieraient le plus d'un allègement de leurs factures d'eau et d'énergie. Les ambassadeurs peuvent aider à l'installation de matériels sur site, accompagner les foyers dans leurs démarches autour du service d'eau...

Ils peuvent être recrutés en interne, ce qui est adapté aux projets de long court sur toute l'année. Les entretiens avec les ambassadeurs d'installer et de tester le matériel directement chez l'usager mais ils sont aussi l'occasion d'aborder des points d'incompréhension sur la facture ou le service d'eau. Cela a l'avantage de pouvoir faire évoluer le poste en fonction du besoin et pour la collectivité d'être au plus près du recrutement.

Certaines collectivités font appel à de la prestation de service qui est bien adaptée aux campagnes ciblées sur une période donnée comme pendant l'été ou qui nécessite de déployer un nombre conséquent d'ambassadeur rapidement mais peut aussi s'organiser pour toute l'année.

Finalement, c'est en fonction de l'objectif visé (cible, nombre de personnes, différentes missions de l'ambassadeur, temporalité) que la collectivité peut faire son choix. AMORCE prévoit un travail à sujet dans les prochains mois.

LE MOT DE L'ÉLUE



Christine Niccoletti

*Vice-Présidente du conseil
départemental du Var,
Présidente de la Commission
Solidarités et ingénierie
pour les territoires*

Face aux défis climatiques, la gestion de l'eau est stratégique pour le Var, département confronté aux sécheresses récurrentes et à l'évolution des usages.

Nous avons lancé **Var Eau 2050**, une étude prospective visant à évaluer l'évolution de la ressource en eau à l'horizon 2050 et à s'interroger sur les leviers d'actions possibles pour anticiper les défis que doit relever notre territoire.

Pilotée avec nos partenaires (Région, État, Agence de l'Eau, ARS, Banque des territoires) et menée avec le CEREMA et le BRGM, cette étude a permis d'améliorer la connaissance des usages, de dresser un bilan de l'état des ressources en eau et d'identifier l'impact du changement climatique sur sa disponibilité.

Une large concertation territoriale a permis d'élaborer des scénarios et des actions collectives pour une gestion de l'eau solidaire, économe et innovante.

Fort de ces conclusions, le Département met en œuvre le plan **VAR EAU SOLIDAIRE**, doté d'une nouvelle enveloppe de 20 millions d'euros sur 2 ans pour financer les projets dans le domaine de l'eau, avec l'appui technique de l'agence technique départementale Var Ingénierie.

Notre plan départemental est construit autour de cinq axes prioritaires :

- L'amélioration de la connaissance des ressources, qui est le socle préalable à toute action ;
- Le renforcement de la sobriété, pour réduire les prélèvements sur la ressource en aidant à améliorer la performance des réseaux d'eau potable et des bâtiments, tout en soutenant l'agriculture ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau, pour garantir un approvisionnement de bonne qualité et en quantité suffisante ;
- La préservation de la qualité des milieux, en finançant les projets d'assainissement ;
- La gouvernance, pour maintenir la concertation et le dialogue avec nos partenaires.

Ce plan propose un ensemble de solutions adaptées aux particularités de chaque territoire et usage, pour garantir durablement l'accès à l'eau pour tous.

Car agir aujourd'hui, c'est anticiper demain.

CONTACTS : CLAIRE FORITE, RESPONSABLE DU PÔLE EAU
ET EMILIE TRÉMEAU, CHARGÉE DE MISSION EAU